

**LETTRE D'INFORMATIONS TRAVAUX**

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable situé Grande Rue ont été validés en amont par le Conseil Municipal.

Sous réserves des conditions météorologiques, les travaux engagés seront réalisés prochainement à compter **du 9 Mai 2016 jusqu'au 14 Juillet 2016 par la société Isabey TP de Ville du Pont.**

Le conducteur de chantier est Mr Isabey Jean Luc (tél : 06.07.27.26.53), responsable de l'exécution de cette opération.

Notre maître d'œuvre est Mr Hémard Jean Pierre, chargé d'affaire du bureau d'étude d'Ingénierie Acesti de Besançon.

Vos comprendrez aisément que les travaux pourront potentiellement occasionner des gênes, des nuisances et des dangers pendant la réalisation de ces travaux.

C'est pourquoi, je vous demande :

D'être attentif au stationnement de vos véhicules afin de ne pas rester bloquer. Vous pouvez anticiper et éventuellement demander au chef de chantier de vous donner des consignes adéquates par rapport à l'avancement des travaux.

De ne pas laisser vos enfants sans surveillance sur le domaine public communal. Les engins sont des véhicules motorisés qui ont pour information des angles morts au niveau de la carrosserie.

De ne pas laisser divaguer les animaux sur le domaine public communal.

Des réunions de chantier seront organisées hebdomadairement. Votre interlocuteur privilégié est Madame Jacquet Colette (tél : 06.23.42.82.99) qui recense toutes les demandes au niveau de la commune avant de les transmettre au maître d'œuvre et à l'entreprise.

Pour information, les travaux sont pris en charge intégralement par la commune jusqu'en limite de propriété.

Je vous demande d'être vigilant sur le rétablissement des accès existants et de nous faire remonter vos besoins.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Madame le Maire,

Colette JACQUET



## **LETTRE D'INFORMATIONS**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 Avril 2016, a interdit le remplacement des compteurs de la commune par des compteurs communicants.

Ce refus a été suscité pour plusieurs raisons, résumées ci-dessous, dont la principale est le souci de la protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants. En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront ondes et rayonnements dont la prétendue innocuité est fortement contestée par diverses associations comme Robin des Toits, PRIARTEM, le CRIIREM.

D'autre part, accepter un type de compteurs communicant entraînerait forcément à accepter les autres, aboutissant à avoir jusqu'à 3 compteurs (électricité, gaz, eau) démultipliant ainsi les risques.

Qui plus est, pour exploiter les fonctions des compteurs communicants LINKY, ERDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations, par la technologie CPL (Courant porteur en ligne). Or, les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, ils ne sont pas blindés, et de fait le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies.

Par ailleurs, toutes les compagnies d'assurance excluent la prise en charge en Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques.

Même si la question de la santé publique est cruciale, d'autres raisons nous ont poussés à rejeter les projets de compteurs communicants :

- les compteurs communicants, bien que prétendus "intelligents", sont aisément piratables. Bien sûr, les installateurs assurent que tout est "parfaitement sécurisé", mais l'actualité montre que des systèmes supposés être encore bien plus "sécurisés" sont régulièrement pris en défaut.

- les compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.

Les communes sont des organismes de service public dont l'objet est de servir la population et de la protéger, elles ne sauraient être instrumentalisées au profit d'intérêts commerciaux.

Notez enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs communicants ne pose donc aucun problème.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Mme le Maire

Colette Jacquet

